

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE Du 13 novembre 2025 A 20h30

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, Maire

À l'ouverture de la séance à 20h30, sont présents : Laurence BOUILLÉ, Christophe GASCHY, Mathieu LAUFFENBURGER, Christian MONIER, Agnès ROHR, Anne-Sophie VUADELLE, Vivien ZUMSTEEG.

ABSENT : Sébastien DEMOUCHE (procuration à Agnès ROHR)

ABSENT EXCUSE : Cédric BRAUN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Sophie VUADELLE

037. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

038. VIREMENT DE CREDITS AU COMPTE 204

Vu l'instruction budgétaire et comptable m57 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2025, autorisant le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, soit 8 235€,

Vu l'insuffisance de crédits au compte 2041511 du chapitre 204 de la section investissements, vu les 15 000€ de crédit disponible au compte 2112 du chapitre 21 de cette même section, le maire a décidé le virement de crédits suivant :

- la somme de 3 351.50€, inférieure à la limite mentionnée plus haut, a été virée du compte 2112 du chapitre 21 au compte 2041511 du chapitre 204 de la section investissements.

Ce virement correspond exactement à la participation précédemment planifiée de la commune au financement de l'éclairage public par la Communauté de Communes (CCRM).

Le Conseil prend note de ce virement.

039. PLAN DE FINANCEMENT DES VOIETS POUR L'ÉCOLE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
TRAVAUX			AIDES PUBLIQUES (1) :		
toile sous coffre (1000 x 1700mm)	12 473,82 €	51,01 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	7 335,78 €	30,00 %
toile sous coffre (1200 x 2080mm)	11 978,80 €	48,99 %			
			– Collectivité Européenne d'Alsace	7 335,78 €	30,00 %
			– Communauté de Communes du Ried Marckolsheim	4 890,53 €	20,00 %
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	19 562,09 €	80,00 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	4 890,53 €	20,00 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	4 890,53 €	20,00 %
TOTAL DÉPENSES	24 452,62 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	24 452,62 €	100,00 %

Le détail de ce plan, dont le principe a déjà été exposé et adopté lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

040. PROLONGATION DU PORTAGE EPF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2021 portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à BOSENBIESEN (67390) rue principale, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
6	246/120	Rue principale	63 ares 99 centiares
6	247/120	Rue Principale	8 ares 50 centiares

6	248/120	Rue Principale	8 ares 50 centiares
TOTAL			80 ares 99 centiares

Vu la convention pour portage foncier signée le 15 décembre 2021 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 2 ans, et son avenant d'une durée de 2 ans fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 16 décembre 2021 par Maître Eric RICOU, notaire à BENFELD (67230)

Vu l'arrivée du terme de la convention de portage le 16 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prolonger par avenant pour un an la convention pour portage désignée plus haut, et charge et autorise Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

041. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Ce point ne concernant pas les finances communales, le Conseil Municipal le passe pour délibérer sur le suivant.

042. FINANCES COMMUNALES ET DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget prévisionnel 2025.

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements afin de conserver l'équilibre du budget prévisionnel 2025 dans les sections de fonctionnement et d'investissement, et après plusieurs consultations du CDL et de la Trésorerie de Sélestat, il propose la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

012	Charges de personnel (621,631, 633 et 64)	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		16 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles / spécifiques	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		16 000,00
023	Virement à la section d'investissement (DF023=RI021)	-16 112,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (DF042=RI040) amortissement du 204	112,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section (DF043=RF043)	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-16 000,00
TOTAL		0,00
D002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	
TOTAL CUMULE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Produits, services, domaine et ventes div	
74	Dotations et participations	
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (RF042=DI040)	
043	Opérations d'ordre intérieur de la section (DF043=RF043)	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
TOTAL		0,00
R002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	
TOTAL CUMULE RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

21	Immobilisations corporelles	-16 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		-16 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		-16 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (DI040=RF042)	
041	Opérations d'ordre intérieur de la section (DI041=RI041)	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
TOTAL		-16 000,00
D001	SOLDE D'INVESTISSEMENT NEGATIF N-1 REPORTE	
TOTAL CUMULE DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-16 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

21	Immobilisations corporelles	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (DF023=RI021)	-16 112,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (RI040=DF042) amortissement du 204	112,00
041	Opérations d'ordre intérieur de la section (DI041=RI041)	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-16 000,00
TOTAL		-16 000,00
R001	SOLDE D'INVESTISSEMENT POSITIF N-1 REPORTE	
TOTAL CUMULE RECETTES D'INVESTISSEMENT		-16 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°1 sur le budget 2025 et passer les écritures comme détaillées ci-dessus.

043. DIVERS

Remerciements à Christophe Gaschy pour la réussite de la sortie du Sundgau.
Revue des positions d'Enedis sur les projets photovoltaïques : seuls des intérêts privés sont concernés. La commune n'envisage pour l'instant aucune implication financière.
La rénovation des décorations de Noël est en cours, avant leur mise en place à partir du 29 novembre 2025.

Une solution logistique concernant l'accompagnant adulte des transports scolaires doit encore être apportée par la CCRM, seule compétente en la matière.
Le repas des aînés aura lieu le 11 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Boesenbiesen,***

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie Vuadelle



Le Maire,
Mathieu LAUFFENBURGER

